

Vendredi 22 janvier 2010

Confidences

Opinion

Oscar Temaru ne se privant pas d'accuser les autres loups de la meute politique polynésienne acceptera d'être critiqué à son tour sur le Rockland Hôtel aujourd'hui. Il va donc être sur la sellette ce matin et ses pairs ne lui épargneront aucune humiliation si tant est qu'il n'en a pas pour les autres. La politique, c'est la jungle.

Bref compte tenu de l'actualité de ce vendredi à l'Assemblée, il nous a semblé opportun de relever quelques précisions marquantes du rapport d'enquête sur cet établissement " classé" mais en ruine sis à Auckland. Les chefs de clan et les porte flingues ne feront pas de cadeaux à l'ex président qui affectionne le goût morbide de la vengeance transversale, celle que l'on fait tomber sur un ami prétendu quand on n'a plus besoin de lui n'ayant été finalement qu'un marche pied, un tremplin. La Polynésie française dans ce domaine trouble devrait être rebaptisée " les îles Sanguinaires".

La lecture du rapport de la commission d'enquête, sur le Rocklands Hostel est on ne peut plus accablant pour la gestion Temaru.

Il est d'abord plus qu'étonnant que, pour acheter cet hôtel, le président Temaru se soit adressé à des personnes peu recommandables et ait choisi un avocat plus que douteux pour représenter le pays. Pourtant, il pouvait disposer de bons conseils. Son avocat personnel , maître Boyack, qui avait traité ce dossier à l'origine, lui avait conseillé, comme cela est noté au point 49 du rapport, « **la plus grande prudence avant de procéder à l'acquisition du Rocklands** ».

Visiblement, ces conseils de prudence ont déplu à Oscar Temaru. Celui-ci a directement traité cette affaire en faisant appel a un nouvel avocat pour représenter le pays dans cette transaction.

Et cet avocat, qui est-il ? Le point 71 nous le présente : « *M. Manu Bhanabhai . Or cet avocat faisait l'objet de poursuites pour tentative d'escroquerie et faux et usage de faux (...) sa situation financière est tellement critique, qu'aujourd'hui les services fiscaux néo-zélandais sont sur le point de demander qu'il soit mis en liquidation judiciaire* ».

Tout cela n'a pas dérangé Oscar Temaru. Pas plus d'ailleurs qu'il n'a été

dérangé par la qualité des vendeurs. Là encore, qui sont-ils ?

Le point 56 du rapport nous renseigne en notant que « *les deux principaux actionnaires de la société Rocklands Park limited avaient fait l'objet d'une procédure de faillite et que l'un d'entre eux, M. Samuel, avocat néo-zélandais, radié du barreau, avait fait l'objet d'une condamnation pour malversation et qu'il avait fait de la prison* ».

En conséquence, on est en droit de penser que M. Temaru soit a un faible pour des personnes de "mauvaise compagnie" ou pire dans sa position passée, qu'il soit un "gogo". Il est pourtant réputé être un excellent homme d'affaires.

Sans entrer dans le détail des irrégularités manifestes commises dans le cadre de l'achat de cet hôtel, qui sont parfaitement décrites dans le rapport, il faut surtout s'attarder sur la destination pour le moins obscure de plusieurs dizaines de millions de francs qui ont été expédiés en Nouvelle-Zélande sans aucune justification.

D'abord, pourquoi a-t-on acheté cette propriété de 9000 m² pour un montant total de 8,6 millions de dollars néo-zélandais, soit plus de 607 millions de francs pacifiques comme en atteste l'ordre de paiement du 21 avril 2006 (à comparer avec l'achat des 260 hectares de Anuanuraro pour 900 millions), quand il avait été acquis par la société Rocklands Park Limited pour un montant total de 4,275 millions de dollars NZ ?

Plus clairement, six ans après son achat, cet hôtel a été revendu à la Polynésie française pour **plus du double**. Rien ne justifiait cette importante plus value. D'autant moins que pour 600 millions, la Polynésie a acheté une ruine qui nécessite au minimum 200 millions de travaux pour sa remise en état.

600 millions plus 200 millions font 800 millions. Voilà le coût réel de ce bâtiment pour pouvoir l'exploiter alors qu'il n'avait coûté que 300 millions aux précédents propriétaires. Mais ce prix initial, le ministre des affaires foncières de l'époque, Gilles Tefaatau s'est bien gardé d'en faire état devant la commission des évaluations immobilières.

Le prix proposé devant cette commission était de 7,6 millions de dollars, soit 535 millions. Ce prix, c'était celui sur lequel le ministre s'était entendu la veille avec les vendeurs qui avaient fixé librement leur offre. Offre qui n'a jamais été discutée. Sans autre élément de comparaison, la commission a accepté ce prix. Et c'est ainsi que le 8 février, Oscar Temaru, qui n'avait d'ailleurs aucune légalité pour le faire, a signé l'acte d'achat.

Mais l'affaire ne s'arrête pas là. C'est à partir de ce moment que l'embrouille devient totale puisque le 12 avril 2006, le pays a rajouté à la facture **plus d'un million de dollar**, soit 72 millions de francs. Et à quoi correspondaient ces 72 millions ? Pour l'essentiel au paiement supposé de la GST, c'est à dire la TVA néo-zélandaise, payée directement sur le compte de l'avocat.

Or, la GST n'était absolument pas due, les services fiscaux néo-zélandais ne l'exigeant pas sur ce type de transaction. Oscar Temaru et son équipe ne pouvaient pas ignorer cela puisque l'article 15.2 du contrat de vente précise bien que cette GST n'est pas due.

Alors, pourquoi vouloir faire sortir du pays 72 millions quand on sait qu'ils n'ont pas à être payés.? Pourquoi vouloir verser ces 72 millions sur le compte d'un avocat véreux ? Oscar Temaru devra peut être s'expliquer sur cela, d'autant que ces millions ont produit des intérêts dont la Polynésie n'a pas vu la couleur.

A moins bien sûr que la justice ne vienne prochainement nous éclairer puisque une plainte pour dénoncer des agissements frauduleux et contraires aux intérêts du pays a été déposée en avril 2007 par le gouvernement de M. Tong Sang. Oscar Temaru, bien sûr, se défend d'avoir touché le moindre sou dans cette affaire et a affirmé récemment qu'il suffisait de demander aux Etats-Unis de mobiliser Interpol pour faire une enquête !!!!!

Il n'y a pas besoin de faire appel aux Etats Unis pour mobiliser Interpol dont le siège est à Lyon, en France. Il n'y a pas besoin de mobiliser le monde entier pour déclencher une enquête financière de niveau international. Et cette enquête, elle est en cours, diligentée par la brigade financière, tant en Nouvelle-Zélande qu'à Tahiti comme l'a confirmé la juge d'instruction parisienne en charge du dossier à Gaston Tong Sang

Mais on peut également s'attendre à ce que la chambre territoriale des comptes qui a été saisie pour gestion de fait puisse réclamer un jours quelques millions à Oscar Temaru." Voilà en tous cas, le pataquès financier dont va s'occuper entre autre ce matin les représentants à l'Assemblée de Polynésie. Et là, Oscar, à son tour, va sentir le vent du boulet...